

La cour administrative d'appel de Nantes a rejeté le recours du groupe [CASINO](#) / **T** : 04.77.45.31.31, qui voulait faire annuler le permis de construire, octroyé en septembre 2017, à la SAS Sodichar pour agrandir son hypermarché [LECLERC](#) / **T** : 01.49.87.50.00 de Barjouville, concurrent du Géant Casino de Lucé. Le projet d'agrandissement consiste à faire passer le magasin Leclerc (9 750 m²) et sa galerie marchande (5 381 m²) à 18 501 m², en agrandissant l'hypermarché de 3 370 m².